

SOMMAIRE

■ **DES ASSOCIATIONS AU BORD DU PRÉCIPICE**
Pages 24-27

■ **INTERVIEW**
Joël Prieur,
administrateur du
CNPC et président
de la commission
permanente
Secourisme,
formation
citoyenne et
service national
universel
Pages 28-30



© Nicolas Lefebvre

Associations,

Les associations agréées de sécurité civile font face à de nombreuses difficultés qui remettent en cause leur avenir.

Les temps sont durs... Il n'y a qu'à allumer son poste de radio, de télévision ou lire les journaux pour faire ce constat – notamment économique – qui semble faire consensus au sein d'une grande partie de la population. Niveau de vie en baisse, difficulté à trouver du travail, endettement, composent une rengaine malheureuse qui anime le quotidien de nombreux Français. Mais les temps sont durs aussi pour les associations, et, dans le cas qui nous intéresse, les associations agréées de sécurité civile. Bien moins médiatisés, les problèmes rencontrés par ces associations de bénévoles secouristes depuis quelques années risquent pourtant d'avoir des conséquences importantes dans le paysage constitutif de la sécurité civile. Quelles sont les problématiques pointées du doigt ? La situation est-elle grave ? Quels peuvent être les effets néfastes ? Réponses dans ce dossier.

Texte : Sylvain Ley

au bord du précipice

Associations, au bord du précipice

Évoluant dans un modèle économique obsolète et face à des contraintes réglementaires de plus en plus importantes, les associations agréées de sécurité civile tirent la sonnette d'alarme. Bien que la sécurité de nombreux Français leur soit régulièrement confiée, il semble que l'avenir des associations qui forment cette « famille » des bénévoles-secouristes soit compromis ou au moins bouleversé. Etat des lieux.

Ya-t-il eu, un jour, un âge d'or pour les associations agréées de Sécurité civile (AASC) ? Une période faste, où elles pouvaient vivre dignement de leurs actions, faire évoluer leur matériel sans prendre le risque d'engendrer au sein de leurs finances un trou béant... En 2004, lorsqu'a été publiée la loi dite de « modernisation de la sécurité civile », les AASC auraient pu croire à ce rêve. Pourtant, aujourd'hui, à peine 15 ans après la promulgation de cette loi, le constat est amer. Toutes les associations agréées de sécurité civile, du moins les « grandes associations » nationales – celles qui assument l'ensemble des missions ABCD (*lire encadré*) et les dépenses qui vont avec – réunies au sein du Conseil national de protection civile (CNPC), s'accordent à dire à peu près la même chose : la situation actuelle est plus que délicate et si elle n'évolue pas dans le bon sens, leur avenir est très incertain. Les AASC sont en effet au bord du gouffre. Financier en premier lieu. « Les associations agréées de sécurité civile ont été structurées au fil du temps par la Loi de modernisation de la sécurité civile, explique Philippe Testa, responsable du département secourisme de la Direction des activités bénévoles et de l'engagement de la Croix-Rouge française. Mais elle est arrivée à son terme dans le modèle économique imposé ». Ce modèle économique prévoyait que les AASC tireraient leurs ressources du marché de la formation au secourisme d'une part (enseignement du PSC 1 notamment au grand

public) et de celui des Dispositifs prévisionnels de secours (DPS) de l'autre. Deux voies économiques qui permettraient d'engranger des bénéfices suffisants pour assurer l'achat de matériel et d'équipements divers, de véhicules, habiller leurs secouristes, les former mais aussi s'investir dans les missions de soutien à la population. Mais ces deux voies économiques semblent, aujourd'hui, aboutir à une impasse. « En 2004, l'Etat nous a dit "au lieu de vous donner le poisson, on vous donne la canne à pêche", résume Joël Prieur, président de la commis-

“ C'est le positionnement du ministère de l'Éducation nationale qui a porté un coup sanglant aux associations. ”

sion secourisme du CNPC. La canne à pêche, c'était le marché "réservé" de la formation et le marché "réservé" des DPS. Mais ce modèle économique est arrivé à épuisement. »

L'ENJEU DE LA CONCURRENCE

Les AASC n'ont en effet, semble-t-il, pas su conserver leur pré-carré. Problème de légitimité, de gouvernance ou de naïveté face à une société où l'esprit du bénévolat peut être rapidement foulé au pied par le mercantilisme ? Quelle qu'en soit la cause, le

marché « réservé » aux associations s'est ouvert à d'autres acteurs et la concurrence, qualifiée par certains de « déloyale », s'est rapidement installée. Sur le plan de la formation, c'est avant tout le positionnement du ministère de l'Éducation nationale qui a porté un coup sanglant aux associations. La décision de former 100 % des élèves de 3^e au PSC 1 d'ici quelques années (*lire notre Dossier dans Secours Mag n°51*) va forcément avoir de fortes répercussions sur les ressources escomptées par les AASC dans ce domaine. « Avec la formation de cohortes entières d'élèves de 3^e au PSC1 à l'école, ce sont autant de personnes qui seront diplômées et qui ne viendront pas se former chez nous, sans compter que l'on sait que le PSC1 est une porte d'entrée privilégiée vers nos équipes de bénévoles »*, atteste Philippe Testa. Malgré le fait que la formation des élèves au PSC1 relève d'une volonté bienveillante de structurer la résilience de la population en augmentant considérablement le pourcentage de personnes formées aux gestes de secourisme, il n'en reste pas moins que ce marché économique pour les AASC s'en trouvera considérablement entamé. Parallèlement, un autre type d'attaque, plus virale, semble phagocyter petit à petit le marché du PSC1. Il s'agit de petites associations agréées à l'échelle départementale pour former au PSC1 (*lire l'Entretien avec Joël Prieur, pages suivantes*). D'après une étude réalisée par la Croix-Rouge française, elles seraient plus de 700 en France. N'ayant



pas à assumer les frais généraux inhérents aux associations nationales, elles proposent des prix cassés pour former au PSC1 (30 à 40 euros, alors que le prix moyen se situe autour d'une soixantaine d'euros). Et deviennent de fait des concurrents contre lesquels les AASC assurant l'ensemble des missions ABCD ne peuvent pas lutter. Cette dérive mercantile avait été pointée du doigt en 2012 par le rapport de l'Inspection général de l'administration réalisé par Philippe Sauzey. Il semble qu'à l'orée 2020, elle se soit installée.

LES DPS, PAS SI RENTABLES

Le second enjeu concerne les dispositifs prévisionnels de secours. Là aussi, la source financière promise par l'Etat aux associatifs semble se tarir graduellement. Plusieurs facteurs sont en cause. La concurrence fait rage. Déjà entre AASC elles-mêmes car sur un même événement nécessitant la mise en place d'un DPS, l'organisateur

n'hésite pas à négocier les prix. Les associations deviennent des variables d'ajustement dans leur budget global. « Nous sommes sur une sorte de marché du secours organisé par des bénévoles pour des dispositifs très différents qui vont de la kermesse à des grands rassemblements, explique Philippe Testa. Or les associations ne sont pas intrinsèquement préparées pour faire du marketing et de la vente. Du coup, il existe quelques ambiguïtés sur certains territoires. Je pense que ce modèle nous appauvrit plus qu'il nous rapporte. Car on finit par se battre là où il n'y a pas besoin. On nous a mis dans une sorte d'engrenage qui ne correspond pas à la philosophie d'emploi de nos associations. »* A l'heure actuelle, les DPS ne font preuve d'aucun encadrement tarifaire particulier. C'est un peu « à la tête du client », et celui qui remporte le marché devient tout simplement le moins-disant. Le marché du DPS, notamment celui de grande envergure, est aussi de plus en plus soumis à

S'il fallait salarier des secouristes sur les DPS, le prix de ces derniers serait plusieurs fois décuplé.

l'arrivée de structures privées qui proposent une offre généralement plus chère, mais qui apportent aussi plus de moyens (médicalisation, matériel high-tech, secours spécifiques sur des événements sportifs extrêmes), sur laquelle les AASC ne peuvent s'aligner. Mais l'enjeu de la concurrence n'est pas le seul facteur qui tend à rendre les DPS de moins en moins rentables pour les AASC. L'évolution des normes (notamment environnementales et qui va concerner l'ensemble des parcs véhicules), l'augmentation du prix des matériels, le poids de la réglementation sont devenus des charges financières lourdes, et des tâches chronophages pour les organismes de bénévoles. « Quand nous intervenons sur un DPS, le matériel que nous utilisons n'est pas amorti, explique Walter Henri, président de la Fédération des secouristes français Croix Blanche. Si

nous nous comparions au monde de l'entreprise, l'achat d'un véhicule serait réalisé avec une volonté d'amortissement sur cinq ans et au bout de ce temps, la rentabilité du véhicule permettrait d'en acheter un nouveau. Nous, quand on met en rapport le prix facturé pour un DPS et celui d'un véhicule, il ne peut y avoir d'amortissement, c'est impossible ! C'est un peu notre faute, nous avons habitué les organisateurs à baisser progressivement nos tarifs »*. Il est vrai que le montant proposé par les associations agréées de sécurité civile – quel que soit le DPS – est considérablement dévalué par rapport à la prestation réellement effectuée. Même s'il est difficile d'établir un prix moyen pour un DPS, si l'offre des AASC devait être facturée au prix réel, donc en prenant en compte la rémunération des secouristes et l'amortissement du matériel, le prix affiché atteindrait des sommes plusieurs fois décuplées. La balance économique est donc loin de pencher du côté des associatifs. « Quand on fait le bilan comptable de nos associations, explique Walter Henri, nous avons un code spécifique qui représente la valorisation du bénévolat. Il n'existe pas dans d'autres domaines. Cette valorisation, c'est le volume horaire des actions bénévoles que l'on multiplie par le taux du Smic, multiplié parfois par deux ou trois en fonction de l'activité réalisée. Cette somme-là représente la force du bénévolat dans nos associations. Et elle est considérable ! »* Mais elle n'est pas exploitée. De fait, cette force est ignorée par la plupart des organisateurs d'événements, mais aussi par les représentants de l'Etat.

UNE FORCE PEU CONSIDÉRÉE

La valeur des associations agréées de Sécurité civile est loin d'être considérée à sa juste mesure. C'est sur le plan du soutien aux populations que l'exemple est frappant. Aujourd'hui, le rôle des AASC dans les missions B est pleine et entière. A la suite d'un événement de grande ampleur, qu'il s'agisse d'un épisode météorologique intense



© Nicolas Lefebvre

Les coûts humains et matériels sont très élevés pour les AASC sur les DPS.

comme une canicule, une chute de neige brutale, le passage d'une tempête, un incendie comme celui de Notre-Dame, bref, tout événement entraînant des populations sinistrées, les AASC deviennent une béquille indispensable dans et à la suite de la mise en place d'un plan de secours. La fourniture de matériels pour venir en aide aux populations, le temps dévolu par les bénévoles pour soutenir les sinistrés sont autant d'actes qui restent à la charge des associations. « Lors des funérailles de Johnny Hallyday sur les Champs-Élysées, nous ne savions pas combien de personnes allaient se présenter. 10 000, 100 000 ? C'était en novembre, il faisait froid, mais nous avons imaginé que certains fans dormiraient sur place, explique le colonel Gilles Malié, chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité de Paris. Nous avons été très contents de pouvoir compter sur les associatifs qui ont tourné toute la nuit pour aller voir les gens, leur demander s'ils avaient besoin de quelque chose. Cela n'est pas institutionnalisé, pas financé, pourtant, s'ils n'avaient pas été là, nous aurions eu le lendemain des gens morts de froid »*. Cette évidence qu'est l'utilité des associatifs dans la chaîne de secours, et notamment dans la phase de

soutien aux populations, ne semble pourtant pas reconnue à sa juste valeur. Force est de constater que même certains élus ignorent le rôle des AASC. « A la suite des inondations dans l'Essonne, nous avons participé à des réunions de crise à la préfecture, se remémore Walter Henri. Nous avons été surpris de constater que certains maires ne savaient même pas que nous existions. »* Et même en s'élevant dans la pyramide de l'Etat,

“ Nous devons être reconnus comme des acteurs pleins et entiers ”

le cri d'alarme des associations ne semble pas résonner, même si, au sein du ministère de l'Intérieur et de sa direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises on « compte beaucoup » sur les associatifs dans le cadre du soutien aux populations. Leur participation à ces actions semble évidente, mais les soutiens, qu'ils

soient financiers ou même politiques, sont inexistant. Leur silence face à nos demandes d'interview et d'explications est des plus significatifs... « Nous sommes dans une phase de réflexion autour de la légitimité du travail que l'on fournit, analyse Philippe Testa. Nous sommes remerciés pour ce travail, mais il faudrait qu'il soit pris en compte de façon un peu plus large. Qu'il soit considéré comme une réelle participation au maintien d'une partie de la santé de la population. Nous devons être reconnus comme des partenaires pleins et entiers. Aujourd'hui, la dénomination



© Sylvain Ley

Le positionnement de l'Education nationale sur la formation des élèves de 3^e engendrera une perte financière importante pour les AASC.

des autorités envers les associations agréées, c'est « le tiers secteur ». Je ne trouve pas ça très élégant... »* Les associations reprochent à leur autorité de tutelle de n'être jamais intégrées aux travaux de réflexion sur les questions qui les concernent, mais d'être simplement, convoquées pour en connaître les résultats. Mais avec une représentation sur le terrain de quelque 50 000 bénévoles secouristes, cette force, relativement peu nombreuse par rapport aux sapeurs-pompiers, est loin d'inquiéter politiquement... Encore une fois, la balance ne penche pas du côté des bénévoles.

QUELLES PISTES POUR L'AVENIR ?

L'avenir des AASC questionne beaucoup en interne. Et les pistes pour

sortir de ce marasme sont floues. Face aux exigences de plus en plus importantes de la réglementation, de la population, et avec les difficultés financières actuelles, quelles solutions peuvent être envisagées ? De nombreuses réflexions sont menées, notamment au sein du Conseil national de la protection civile, qui regroupe les grandes AASC. Faut-il revoir le fond et la forme de l'engagement des bénévoles, leurs missions, leur formation ? La société de 2020 n'est plus celle des années 90, voire des années 60 parfois, qui reste encore le modèle utilisé. « Le CNPC représente une force, admet Walter Henri. Nous réfléchissons à des propositions... »* Le

travail est en cours mais la bataille semble difficile à gagner. Les AASC font partie d'un écosystème, dont les ramifications s'entremêlent parfois sans logique apparente. Une gestion en tuyaux d'orgue sans inter ministérialité, des intérêts divergents, des querelles de clochers entravent au bon fonctionnement d'une chaîne de secours logique et efficace. Malgré des rapports déjà alarmants, comme celui de l'Inspection générale de l'administration en 2012, le cri d'alarme ne semble pas avoir d'écho. D'après nos informations, un nouveau travail de l'IGA, mené par Philippe Sauzey, grand connaisseur de la cause associative, est actuellement en cours. Viendra-t-il grossir la pile des rapports poussiéreux du ministère ou aura-t-il, enfin, un réel impact ? Il est encore tôt pour le savoir. Pourtant, c'est aujourd'hui que des réponses doivent être trouvées. Car l'hémorragie qui touche les AASC prend de plus en plus d'ampleur et le sang qui coule dans les veines des bénévoles n'est pas une ressource inépuisable. ■

* Citation issue de la conférence sur l'avenir des AASC de Secours Expo 2019

AASC et ABCD

Les différents agréments délivrés aux associations sont les suivants :

- **A** : Opérations de secours
- **B** : Actions de soutien aux populations sinistrées
- **C** : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées
- **D** : Dispositifs prévisionnels de secours

Les agréments peuvent être délivrés, sur le plan géographique, au niveau international, national, interdépartemental ou départemental. Ils fixent notamment les moyens et les compétences nécessaires pour pouvoir prétendre aux différentes missions.

FORMASÉCURITÉ



LA BOUTIQUE

**EQUIPEMENTS DE SECURITE
MATERIELS PEDAGOGIQUES**

Livres, machine à fumée, mannequins, défibrillateur, trousse de secours, matériel de premiers secours, brassards de sécurité, gilets de sécurité personnalisés, registre de sécurité, détecteur, alarme, simulateurs...





FORMASÉCURITÉ
www.formasecurite.fr
contact@formasecurite.fr
Tél. : 0237.238.296

**SALON
SECOURS EXPO
STAND B83**

INTERVIEW

JOËL PRIEUR

administrateur du CNPC et président de la commission permanente Secourisme, formation citoyenne et service national universel.



© DR

La situation des associations agréées de sécurité civile représentées au sein du CNPC est-elle vraiment alarmante ?

Oui. Nous sommes victimes d'un inexorable effet ciseau. D'une part, et sous la pression des normes et de la réglementation, les AASC font face à l'augmentation régulière des prix des matériels médicaux, notamment à usage unique, des véhicules sanitaires, des moyens de communication, etc. D'autre part, nous enregistrons une baisse de nos recettes, en sachant qu'elle ira croissant. Toutes les associations représentées au sein du CNPC s'accordent sur ce constat. Le modèle économique dessiné par la Loi de 2004 est arrivé à épuisement, et il faut remettre tout à plat. A titre d'exemple, et s'agissant des DPS, nous appelons depuis longtemps à une réflexion interministérielle sur le rôle et la place des compagnies privées dans la mise en sécurité des grands rassemblements, faute de quoi la situation de

“ Il faut agiter le drapeau rouge, sous peine de disparaître ! ”

concurrence latente s'envenimera entre le secteur marchand du secours et le « tiers secteur » associatif. A l'intérieur de ce dernier, nous souhaitons que l'Etat se prononce sur la progression des UDSP (Unions départementales de sapeurs-pompiers) sur le terrain des DPS et leur positionnement par rapport aux autres AASC, le tout sur fond de concurrence biaisée, car les UDSP disposent de moyens, de qualifications et de compétences qu'elles héritent, de manière compréhensible mais à bon compte, des Services départementaux d'incendie et de secours. Sur le marché de la formation, tout a été dit. Nous allons subir sans rien pouvoir faire les conséquences de la politique très ambitieuse de l'Education nationale consistant à former au PSC1 toute la classe d'âge des élèves de 3^e à partir de 2022. Et comme si le marché de l'enseignement du secourisme n'était pas déjà assez concurrentiel, nous devons toujours faire face à la présence sur le terrain de petites structures associatives départementales, qui tirent non seulement les prix vers le bas, mais qui développent surtout des stratégies suspectes de recherche du profit, que le rapport de l'IGA Sauzey de 2012 qualifiait déjà de « dérives mercantiles ».



Qui sont ces associations ?

Ce sont généralement des petites structures qui profitent du flou du dispositif réglementaire mis en

place en 2004, lequel a échoué à structurer et à rationaliser le mouvement associatif. Est visée en particulier la procédure relative aux agréments, qui permet assez facilement l'obtention d'une autorisation limitée au département. Il existe des centaines de ces petites associations, qui n'en n'ont que le nom. Certaines sont des sortes de micro-entreprises, parfois familiales, dont l'objet est avant tout « à but lucratif ». Pour survivre ou exister, toutes pratiquent un démarchage féroce, relevant parfois d'un véritable dumping. Bien entendu, bien peu s'aventurent sur le terrain risqué des missions de sécurité civile, sauf parfois quelques missions D rémunératrices.



Comment pouvez-vous lutter contre ce phénomène ?

Ce phénomène n'est pas nouveau. Le rapport de l'Académie de médecine de 2010 (dit rapport Julien/Larcen) et au moins deux rapports de l'IGA en parlent. Les AASC du CNPC ont solennellement interpellé l'Etat en juin 2015 sur cette problématique, en attendant de lui qu'il fasse le ménage. La réponse, toujours la même, nous renvoie au principe constitutionnel de la liberté associative, auquel il est impossible de s'opposer, surtout quand vient s'y ajouter la volonté présidentielle de former 80% de la population aux gestes qui sauvent. Pour autant, les AASC trouvent un peu courte cette réponse de l'Administration, et nous sommes persua-



Laerdal

helping save lives

Mobilisez-vous le 16 Octobre 2019 pour la journée mondiale : « Redémarrez un Cœur »

www.laerdal.com



Plus la RCP est de bonne qualité, plus les chances de survie sont élevées.
Lorsqu'un feedback est délivré lors de l'apprentissage, la qualité de la RCP s'améliore.

Aujourd'hui, TOUS les mannequins de RCP Laerdal sont équipés de la technologie QCPR,
Pour vous aider à sauver des vies !





© Sylvain Ley

L'évolution du matériel représente un budget conséquent pour les AASC difficile à honorer.

de l'administration nous sollicite actuellement pour faire un point de situation sur les DPS, et nous allons aborder une période électorale propice, car l'échelon local, celui des communes, s'est toujours montré plus attentif aux associations que le niveau national. A nous maintenant de nous montrer réactifs et de tenir un discours cohérent dans nos réponses, ce qui nous renvoie à notre sens du collectif, exprimé sous l'égide du CNPC.

dés qu'avec un peu de bonne volonté, mais aussi d'imagination, l'équilibre nécessaire et délicat entre liberté associative et régulation du « tiers secteur » peut être trouvé.

La situation financière des AASC est-elle critique ?

Dans cette conjoncture, forcément oui. Pour tenir un poste de secours de petite envergure, il faut aligner à minima un lot A, un lot D, du matériel médical toujours plus pointu, des kilos de matériel à usage unique, qui font autant de DASRI, des postes radio, un véhicule de premier secours à personne, une tente, des bénévoles avec des tenues impeccables etc. Tout ça mis bout à bout, vous en avez déjà pour 100 000 euros d'investissement, sans compter les dépenses de fonctionnement. Nous sommes sur le point d'investir dans des moniteurs multiparamétriques qui coûtent une fortune, idem pour les glucomètres, sans compter la mise aux normes antipollution des véhicules... Vous ajoutez à cela l'investissement dans la formation des bénévoles : une formation PSE 2, c'est 350 euros par tête, une formation de formateur de PSE 2, c'est 1500 euros. Toutes ces évolutions et ces contraintes sont normales, et nous ne les contestons

pas, car elles vont dans le sens de la protection des populations, ce qui reste notre point cardinal. Mais elles engendrent des dépenses énormes pour les associations regroupées au CNPC, précisément celles qui s'honorent en plus d'assurer les fameuses missions B et C, dites de soutien aux populations, dont je rappelle qu'elles ne correspondent qu'à des dépenses. C'est pourquoi il faut agiter le drapeau rouge, sous peine de disparaître !

Quel est le positionnement de l'Etat face à ces inquiétudes ?

La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a été très claire avec les AASC. Ce qui intéresse avant tout les pouvoirs publics, c'est la capacité des AASC à assurer des missions de type B, c'est-à-dire de soutien aux populations. Ce à quoi nous répondons que les missions B sont très sympathiques, que les bénévoles adorent ça, mais que pour les associations, les recettes de la formation citoyenne et des DPS ne permettent plus de développer les actions dans ce sens, ce que nous regrettons.

N'avez-vous aucun autre moyen de vous faire entendre ?

Nous avons une fenêtre de tir qui se présente. L'Inspection générale

Et si elles n'évoluent pas ?

Nous ne souhaitons pas disparaître du domaine du secourisme stricto sensu, mais si nous étions trop contraints par le déséquilibre de nos bilans financiers, nous pourrions être tentés de faire autre chose, ou de changer le point de gravité de nos activités. Les missions de soutien aux populations, par exemple, confinent de plus en plus avec celles de l'urgence sociale, et nous en avons tiré les conséquences en développant partout des activités de solidarité ou d'action sociale. En termes d'image, le retour d'une maraude sociale est aussi important, sinon plus, qu'un DPS. De plus, ces actions coûtent beaucoup moins cher et échappent quasiment à la tyrannie de la norme imposée par la réglementation de sécurité civile. Le problème, c'est qu'il ne s'agit plus du tout des mêmes motivations pour nos bénévoles. Pour faire court, le ressort du bénévole secouriste, c'est l'action de sauver. Alors que ce qui meut un bénévole de solidarité, c'est la compassion. Les deux motivations ne procèdent pas exactement des mêmes mécanismes psychologiques, et il est parfois difficile de faire cohabiter ces deux populations. ■